



Paris, le 08 mars 2016

Tarifs réglementés de vente d'électricité d'EDF

La Commission de régulation de l'énergie rappelle qu'elle a depuis le 8 décembre 2015 la compétence pour fixer le montant de l'évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité d'EDF.

Elle rendra publique sa proposition à la fin du mois de mai 2016. Elle ne dispose pas encore des éléments lui permettant d'en déterminer le montant.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.